

27



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 28 mars 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 28 mars 2008

10 h

Prière.

M. Mockler (Restigouche-la-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Fredericton et des environs, qui exhortent le gouvernement, pour rétablir l'immersion précoce en français au Nouveau-Brunswick, à ne pas tenir compte du rapport intitulé *Examen complet des programmes et des services de français langue seconde au secteur anglophone du ministère de l'Éducation du Nouveau Brunswick* et à révoquer les changements apportés à la directive 309 du ministère de l'Éducation. (Pétition 10.)

L'hon. C. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Exécuter le Plan d'action : La réponse du gouvernement à « Un plan d'action »*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Murphy :

47, Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, le mardi 1^{er} avril 2008, la Chambre reprendra le débat sur le budget (motion 56).

L'hon. M. Murphy annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne le débat sur le budget et l'interrompe à 12 h 20, heure de la sanction royale du projet de loi 45, revienne à ce débat puis reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*.

Le débat reprend sur la motion 56, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que S.H. le lieutenant-gouverneur est arrivé.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle un projet de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités donne lecture du titre du projet de loi, que voici :

45, Loi supplémentaire de 2007-2008 (2) portant affectation de crédits.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ce projet de loi, l'édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et la séance reprend.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h 30. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat reprend sur la motion 56, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Keir.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé.*

Après un certain laps de temps, M. Fraser, autre vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 16 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 46 (27 mars 2008).